

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	3
Nombre de votants	33
Date de la convocation	01/04/2025
Certifié exécutoire le	14/04/2025
Date d'affichage	16/04/2025
Envoyé en préfecture le	16/04/2025

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BORT Jean-Pierre, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHAMPSEIX Serge,

CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal, LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BONNET TENEZE Véronique (excusée), BOUCHOT Estelle (donne procuration à RUAL Bernard), CHABRILLANGES Maurice (donne procuration à COIGNAC Gérard), DEGERY Sylvie, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique (excusée), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence (excusée).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

25-2025 : Compte de gestion 2024 du BUDGET PRINCIPAL.

Après avoir entendu et lu le compte de gestion

COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte de gestion 2024 du BP, le conseil communautaire décide, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 de CCV2M, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant l'exactitude des comptes présentés :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et Certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Treignac le 16/04/2025

Le Président Philippe Jenty

